



Compte rendu du Conseil Communautaire Serein et Armance

Jeudi 27 janvier 2022



ORDRE DU JOUR :

1.	INTERVENTION SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN	3
2.	INTERVENTION OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE.....	11
3.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2021.	14
4.	INFORMATIONS DIVERSES	14
5.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – OT BUDGET 2022.....	15
6.	SERVICE A LA POPULATION - CULTURE – SMEA – MODIFICATION DES STATUTS	17
7.	BUDGET - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	19
8.	QUESTIONS DIVERSES.....	29

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise rue des Frères Chignardet à SAINT-FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 janvier 2022 dans les formes et délais légaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BUCINA – DENOMBRET – DELCROIX – DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE – TISON.

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – LAVANTUREUX (représentant de M. MATIVET) – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PORCHER – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur DELAVault le quel avait donné pouvoir de voter en son nom à Madame DENOMBRET.

Madame DE BRUIN.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BOUROTTE et Messieurs CARRA, CLERIN, DELAGNEAU G., JUSSOT, LEGRAND.

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Monsieur BAILLET Patrice et Monsieur LEPRUN Jean-Louis.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous remercie pour votre présence. Cinq minutes de retard, c'est acceptable. Il faudra néanmoins que les vice-présidents essayent d'arriver à l'heure à l'avenir.

Le quorum est largement atteint, je peux donc ouvrir la séance.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de recevoir le Syndicat du Bassin du Serein. Comme vous le savez, le Serein passe sur notre territoire. Notre intercommunalité s'intitule Communauté de Communes Serein et Armance. En effet, les rivières de l'Armance, de l'Armançon et du Serein traversent notre territoire.

Je donne la parole aux membres du Syndicat pour un bref exposé.

1. INTERVENTION SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN

M. Patrick MERCUZOT : Mesdames et Messieurs bonsoir. Merci M. le Président de nous avoir conviés ce soir à cette réunion. Je suis le président du Syndicat du Bassin du Serein. Je suis accompagné de Thomas ESTEVE, un vice-président de secteur, Benoît GAUTHIER, un des techniciens.

Nous allons vous présenter le syndicat du Bassin du Serein brièvement puisque nous avons droit à 20 mn comme nous l'a précisé M. le président.

Le Syndicat du Bassin du Serein compte 7 communes sur votre Communauté de Communes.

Il résulte de la jonction de deux syndicats, un syndicat de bassin situé en Côte d'Or (32 communes), le syndicat de l'Yonne composé uniquement de communes riveraines du Serein. En 2014, à la demande des deux préfectures, nous avons fusionné en un seul syndicat de bassin. Nous avons repris les communes qui n'étaient pas directement sur le Serein jusqu'à la limite de 14 % de notre territoire.



Présentation du Syndicat

Caractéristiques :

Superficie : 1 350 km²

Rivière : Le Serein 180 km (affluent direct de l'Yonne)

Linéaire de cours d'eau : + de 700 km

Population : 30 014 hab. soit 22 hab./km²

Occupation du sol (Corine Land Cover) :

39 % de terres arables

26 % de forêts

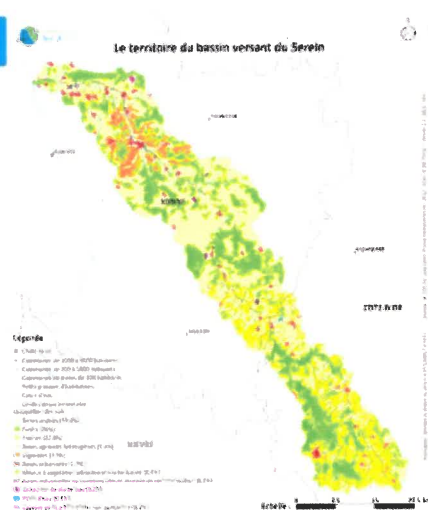
23 % de prairies

4 % de vignes

1,7 % de zones urbanisées

Les enjeux du bassin versant :

- Prévention des inondations
- Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles
- Reconquête de la fonctionnalité des milieux



Le siège social du Syndicat du Bassin du Serein est situé à Mont-Saint-Jean, petit village de Côte d'Or entre Pouilly-les-Auxois et Saulieu. Nous avons un bureau à Héry où M. le Maire a bien voulu nous accueillir à la création de notre syndicat. Deux techniciens occupent les bureaux à Héry et deux techniciens à Mont-Saint-Jean.

Le SBS a pour objet, en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et

des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin versant du Serein

- 11 EPCI-FP dont 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.
- 7 communautés de communes sont mitoyennes avec le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin de l'Armançon) dont je salue le président, M. BAILLET.

M. Benoît GAUTHIER : Nous exerçons la compétence GEMAPI qui figure sur vos feuilles d'imposition. Cette compétence est devenue obligatoire aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018, compétence que nous exerçons depuis 2015, modifiée le 29 décembre 2017.



Présentation du Syndicat

Compétences :

Article 5.1 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement dans sa version applicable au jour de l'adoption des statuts :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le SBS a un objectif de moyens et non de résultats.

Cette compétence s'exerce sur du terrain privé. De ce fait, nous n'avons pas d'obligation de résultat, mais un objectif de moyens. Le patrimoine ne nous appartient pas. Il ne s'agit pas d'eau potable d'assainissement. Ces rivières appartiennent au milieu privé.



Les grandes étapes historiques d'aménagement territoire

- L'utilisation de la force hydraulique
- L'évolution des pratiques agricoles depuis le 19^{ème} siècle (drainage)
- Les camps militaires (Ligny le Chatel)
- Les grands remembrements : Autoroute A6, Lignes TGV
- Les travaux de rectification et de recalibrage (depuis la mi 19^{ème} siècle)
- Le développement de la vigne sur le chablisien
- Le développement des résineux (sapins de Noël, Douglas ...) dans le Morvan

Comme l'indiquait le président, deux collègues ont sillonné l'ensemble du terrain pendant deux ans, ce qui a permis d'établir des chiffres clés de l'état des lieux/diagnostic.



L'Agence de l'Eau, grâce à ces mesures, a qualifié 22 masses d'eau sur notre bassin. C'est une surface où toutes les eaux arrivent à un point de confluence avec le Serein. De ce fait, nous sommes éligibles à tous les financements de l'Agence de l'Eau.



Les actions du Syndicat

CTEC Serein 2020-2024

5 enjeux en 44 actions :

- Restauration de la continuité écologique ;
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau et des zones d'expansions ;
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides associés ;
- Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ;
- Animation du CTEC et sensibilisation du grand public à l'adaptation au changement climatique.

Budget : 5 293 192 € TTC



L'Agence de l'Eau a revu sa politique de financement en mettant en place le CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) que nous avons décliné en 44 actions pour un montant prévisionnel de 5 293 192 € TTC.



Les actions du Syndicat

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : **5 293 192,00 € TTC** et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (TTC, €)
Enjeu 1 : Restauration de la continuité écologique	1 900 000,00
Enjeu 2 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones d'expansion de crues	1 891 000,00
Enjeu 3 : Gestion et la préservation des milieux aquatiques et humides associés	435 000,00
Enjeu 4 : Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement	134 090,00
Enjeu 5 : L'animation pour la mise en œuvre du CTEC et la sensibilisation du grand public à l'adaptation au changement climatique	933 102,00
Animateurs techniques de bassin versant (animation)	928 102,00
Partenaire des Récid'Eau de l'Armançon (sensibilisation / autofinancement SBS)	5 000,00
TOTAL	5 293 192,00



Prévention des Inondations : présentation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Yonne

Rappels

- **Inondations historiques** : - mai 2013, mai-juin 2016 (Ligny-le-Châtel, Maligny...)
- janvier 2018
- **Réaction en 2018** : le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a désigné le Préfet de l'Yonne pour travailler sur la masse d'eau de l'Yonne (de ses sources jusqu'à la confluence avec la Seine à Montereau-Fault-Yonne)
- **Délibérations du SBS** : - **13 mars 2019** : Candidature du Syndicat pour la labellisation d'un PAPI.
- **02 décembre 2019** : Approbation de la convention de partenariat entre les collectivités locales partenaires en vue de la labellisation d'un PAPI de l'Yonne, impliquant le versement d'une participation de 2 089 € au SMYM.

11

Nous avons des enjeux d'inondation, de ce fait L'Établissement Public Territorial Seine Grand Lac (EPTD) a été mandaté avec le Syndicat Yonne Médian pour mettre en place un programme d'études préalables intitulé PAPI (Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations).



Prévention des Inondations : PEP de l'Yonne

Les enjeux inondations sur le bassin versant

3 types d'inondation :

par débordement

par ruissellement

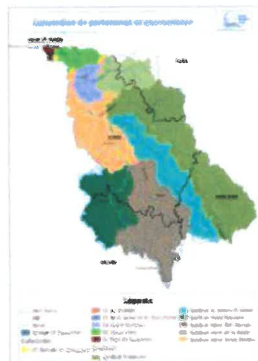
par remontée de nappe

+ aggravation par ruptures en cascade d'ouvrages



Prévention des Inondations : présentation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Yonne

Contexte



- 10 840 Km²
- 1 870 Km de cours d'eaux
- 345 Km de canaux de navigation
- 434 755 habitants
- 5 départements (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Aube, Seine-et-Marne)
- Partenariat 6 Syndicats Mixtes et 6 Collectivités

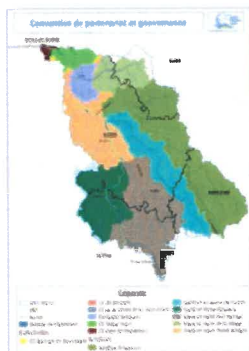
Le PEP est un contrat conclu volontairement entre les collectivités locales et l'Etat, pour une durée moyenne de 3 ans.

28



Prévention des Inondations : présentation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Yonne

Objectifs du programme



Il permet d'agir dans une
logique amont/aval de bassin
versant selon **7 axes**
d'intervention :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la connaissance du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte de l'impact inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

Il constitue un levier
facilitant la mobilisation de
financements :

- L'Etat au titre du Fonds Barnier et du budget propre BOP 181
- Les Régions
- Les Départements
- Les Fonds européens FEDER-FSE
- L'Agence de l'Eau

30

Dans un premier temps, nous avons retenu 6 actions à savoir :

1. Action 1 : Modélisation hydraulique des crues de faible à forte intensité sur le Bassin du Serein
2. Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de repères de crues
3. Action 3 : Étude de faisabilité pour l'extension du réseau de surveillance
4. Action 4 : Compléments aux pistes de Solutions Fondées sur la Nature initiées dans l'étude ORD
5. Action 5 : Étude préliminaire pour la mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique sur le Bassin du Serein
6. Action 6 : Recensement et analyse des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin du Serein, conformément au décret digues.

Les autres actions du Syndicat :



Les actions du Syndicat

PTGE 2021-2022

**Projet de
Territoire pour la
Gestion de l'
Eau du
Serein et de l'
Armançon**



Afin de financer toutes ces actions, la taxe GEMAPI, présente sur toutes les feuilles d'imposition des contribuables, a été mise en place.



Aspect financier

Rappel sur l'origine des fonds de la taxe GEMAPI et son articulation entre le SBS, les EPCI-FP et les contribuables

1. A l'échelle du SBS :

Dans un premier temps le Syndicat exprime son besoin financier auprès des l'EPCI-FP.

Pour le SBS, le besoin financier (cotisation) est exprimé en €/habitant (cf. statuts) = 7,00 €/habitant pour l'année 2021.

Le nombre d'habitant (INSEE) est calculé en fonction de la surface de la commune de l'EPCI-FP comprise dans le périmètre du bassin versant.

Cotisation au SBS = Taxe GEMAPI

2. A l'échelle de l'EPCI-FP :

En fonction du nombre de syndicats présents sur son périmètre, l'EPCI-FP additionne les besoins financiers de chaque structure Gémapienne.

Le législateur a créé une limite d'enveloppe financière maximale réservée à la Taxe GEMAPI, qui correspond à la multiplication du nombre d'habitants de l'EPCI-FP par 40 €.

Taxe GEMAPI = besoin financier de l'EPCI-FP (cotisations SBS + SMBVA +...)

42

Qu'est-ce que la taxe GEMAPI ?



Aspect financier

Rappel sur l'origine des fonds de la taxe GEMAPI et son articulation entre le SBS, les EPCI-FP et les contribuables

3. La Taxe GEMAPI, c'est quoi ?

La Taxe GEMAPI, est répartie/divisée sur 4 taxes :

- Taxe Foncier Bâti ;
- Taxe Foncier Non-Bâti ;
- Taxe d'Habitation ;
- Contribution Foncière des Entreprises.

Take GEMAPI = TFBgemapi + TFNBgemapi + THgemapi + CFEgemapi

4. Le Trésorier et la Taxe GEMAPI

En fonction des taux votés par les collectivités, le trésorier répartit le besoin financier entre ces 4 taxes.

« Ainsi, la contribution fiscale à la taxe GEMAPI, ne se fait qu'entre les foyers fiscaux et les entreprises et non à l'habitant. »

Pour exemple, une famille de 4 personnes, dont 2 enfants, représente 1 foyer fiscal qui peut payer de la taxe Foncier Bâti et Non Bâti et la « Taxe d'Habitation ».



Aspect financier

Simulation de l'augmentation de la cotisation et Taxe GEMAPI

Les exemples de montants d'impositions sont issus de feuilles d'impositions d'habitants du territoire généralisés aux autres EPCI-FP.

Le montant de la GEMAPI 2020 pour chaque EPCI-FP prend en compte le montant de la cotisation du SBS de l'année 2020.

Pour mémoire, une augmentation de la cotisation a eu lieu en 2021 passant de 190 328,00 à 210 098,00 €.

1. Répartition Taxe GEMAPI par EPCI-FP

Lieu de la Groupement	Code	Type de TFRU (TFRU ou TFRU)	Niveau de TFRU	TFRU - TFRU		TFRU - TFRU		TFRU - TFRU		TFRU - TFRU		TFRU - TFRU		TFRU - TFRU	
				TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU	TFRU
CC de la Région de la Région	TFRU			7.400	6.400	47.475	5.055	11.87	13.400	21.95	17.992	36.99	12.878	27.22	19.22
CC de la Région de la Région	TFRU			20.400	5.13	1.91.902	7.638	0.09	57.339	76.36	17.923	44.27	17.707	17.707	17.707
CC de la Région de la Région	TFRU			20.400	5.13	1.91.902	7.638	7.94	61.405	17.27	47.776	40.54	13.677	13.677	13.677
CC de la Région de la Région	TFRU			7.266	2.74	0.011	2.054	22.79	7.089	6.83	5.385	20.76	0.00	0.00	0.00
CC de la Région de la Région	TFRU			5.064	3.56	21.797	3.484	0.87	9.971	47.80	4.999	39.80	2.551	2.551	2.551
CC de la Région de la Région	TFRU			15.240	5.40	8.91.905	28.994	24.19	29.003	24.97	29.004	24.97	13.002	13.002	13.002
CC de la Région de la Région	TFRU			15.216	4.47	68.444	0.00	1.31	30.400	49.31	89.778	28.87	16.816	16.816	16.816
CC de la Région de la Région	TFRU			8.886	2.86	25.985	2.000	11.38	0.720	49.19	4.730	29.11	4.480	4.480	4.480
CC de la Région de la Région	TFRU			27.717	2.19	40.178	1.980	0.77	15.715	34.07	14.894	17.88	25.523	25.523	25.523
CC de la Région de la Région	TFRU			20.400	5.13	1.91.902	7.638	0.09	57.339	76.36	17.923	44.27	17.707	17.707	17.707

M. LE PRÉSIDENT : En 2020, nous avons perçu 66 356 € de taxe GEMAPI, somme que l'on a redistribuée ; en 2021, nous avons perçu 151 000 €. En 2022, est-ce que vous restez à 7 €/habitant ?

M. Patrick MERCUZOT : Je ferai cette proposition en assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons faire face à des hausses d'énergie importantes dans nos communes et communautés de communes. Nous gérons du concret qui

devient de plus en plus compliqué avec des marges de manœuvre de plus en plus restreintes.

Quand on perçoit des taxes pour le compte des autres, l'habitant constate cela sur sa feuille de taxe foncière.

M. Patrick MERCUZOT : La taxe GEMAPI figure à part sur la feuille d'impôt. À titre d'exemple, personnellement je paye 1 € pour mon foncier bâti et 8 € pour mon foncier non bâti de 80 hectares.

M. Kamel FERRAG : Au niveau des agriculteurs, il n'y a pas de part assurancielle derrière les cotisations. Il y a beaucoup d'actions qui sont en œuvre, cependant vous avez le droit de noyer une partie de nos terrains sans retour. Je suis d'accord pour beaucoup de choses, mais à un moment donné, il faut considérer le fait que les acteurs de terrain sont les premiers contributeurs et les premiers impactés.

M. LE PRÉSIDENT : La protection de Paris me paraît être une obligation assez normale. Cependant, les Parisiens bénéficient des travaux que nous faisons en amont. En revanche, ils ne sont pas sollicités pour participer au financement de tous ces travaux.

M. Patrick MERCUZOT : Nous travaillons avec 80 % de financement de l'Agence de l'Eau, voire 90 % sur certaines actions. M. le Président du SMBVA ne me contredira pas. Sans Paris, nous ne pourrions pas conduire toutes ces actions sur le territoire. D'autre part, avec le président du SMBVA, nous avons rencontré dernièrement le préfet Paul MOURIER qui est directeur de la métropole du Grand Paris et nous sommes en relation avec eux pour qu'ils participent un peu plus.

M. LE PRÉSIDENT : Quel est le montant de la taxe GEMAPI pour les Parisiens par habitant ?

M. Benoît GAUTHIER : 0,02 €.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi le montant de la taxe GEMAPI n'est pas de 7 €/habitant comme dans notre Communauté de Communes ? S'ils payaient ce montant, nous pourrions en récupérer.

M. Patrick MERCUZOT : Nous allons essayer de leur en demander.

M. Kamel FERRAG : M. OLLIER est dorénavant président du Grand Paris. Il a repris le dossier et il est assez sensible au financement pour protéger Paris. Au niveau syndical, nous avons conduit une réflexion sur les grands bassins. Pour que cela se mette en œuvre, puisque nous sommes en amont, il faut vraiment qu'on prenne en compte les possibilités d'inondation et d'assurances.

M. LE PRÉSIDENT : Tout cela repose sur un problème d'argent.

M. Patrice BAILLET : Nous travaillons depuis quelques mois à récupérer de l'argent du Grand Paris. Nous ne pouvons pas avoir de résultats immédiats. Ce sera très long. Nous allons inviter le président OLLIER, puis nous solliciterons des appuis politiques pour nous aider dans ce sens.

M. Patrick MERCUZOT : Augmenter la taxe d'un centime pour Paris, cela représente peu pour les Parisiens. En revanche, cette augmentation représente une masse d'argent importante. Or, notre syndicat compte 30 000 habitants d'où une population extrêmement faible.

M. LE PRÉSIDENT : Protéger Paris n'est pas un problème, cependant, ils doivent participer financièrement comme nous le faisons sur notre territoire. De ce fait, je propose de baisser cette taxe pour nous et de l'augmenter pour Paris.

Je vous remercie pour votre présentation très claire et bien faite.

M. Patrick MERCUZOT : N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

M. Sylvain QUOIRIN : Les risques GEMAPI sont souvent dus à l'aménagement du territoire. Vous avez repéré des zones dites humides. Est-ce que vous avez contacté les communes pour les inciter à mettre dans leur PLU les zones humides puisqu'elles sont souvent la cause majeure des inondations ?

M. Patrick MERCUZOT : Nous accompagnons les communes qui établissent les documents d'urbanisme. Nous avons accompagné le SCOT de l'Avallonnais. Nous faisons partie du SCOT le PETR de l'Auxerrois, ainsi que du PLU de Chablis et pour ceux qui en font. Malheureusement, toutes les communes ne font pas de PLU.

M. LE PRÉSIDENT : Nous serons bientôt obligés de faire un PLUI. De ce fait, tout ceci évoluera dans le bon sens. On avance, on a vu beaucoup de progrès dans ce sens.

M. Patrick MERCUZOT : Dernièrement, nous avons travaillé avec Héry pour les enjeux inondations et l'aménagement de leur commune.

Les membres du Syndicat du Bassin du Serein quittent la séance à 19 h 38.

2. INTERVENTION OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE

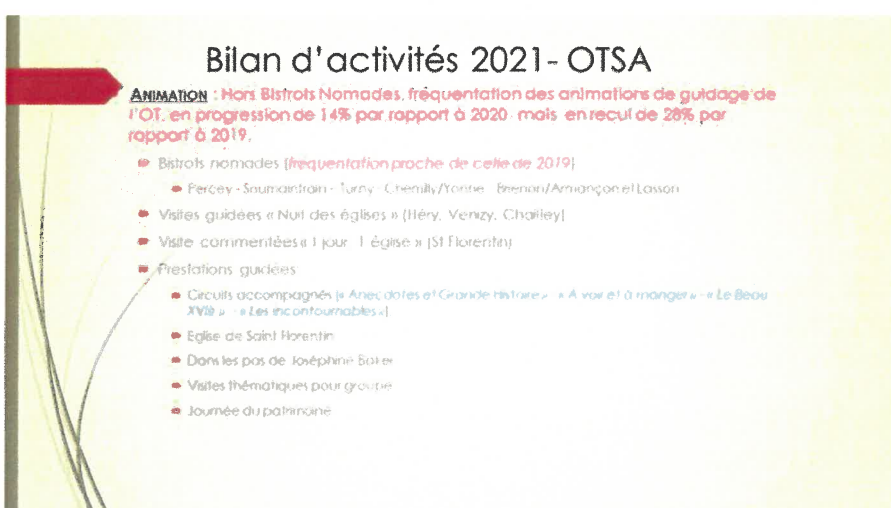
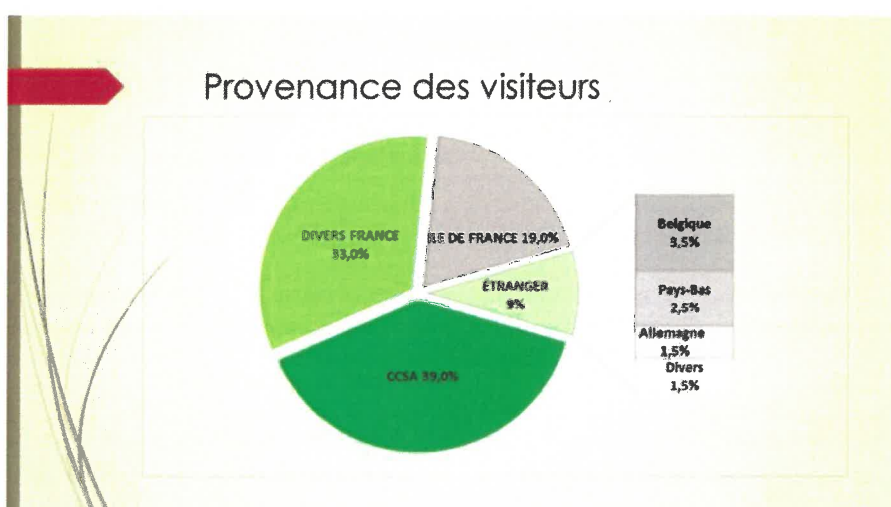
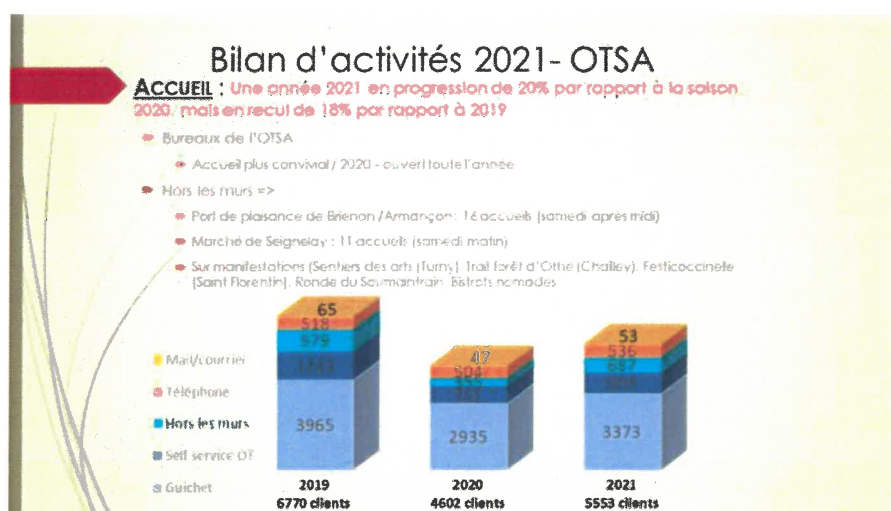
M. Emmanuel BOURSAULT : Une présentation rapide de l'Office de Tourisme Serein et Armance. Vous recevrez par mail un document plus complet et plus descriptif.

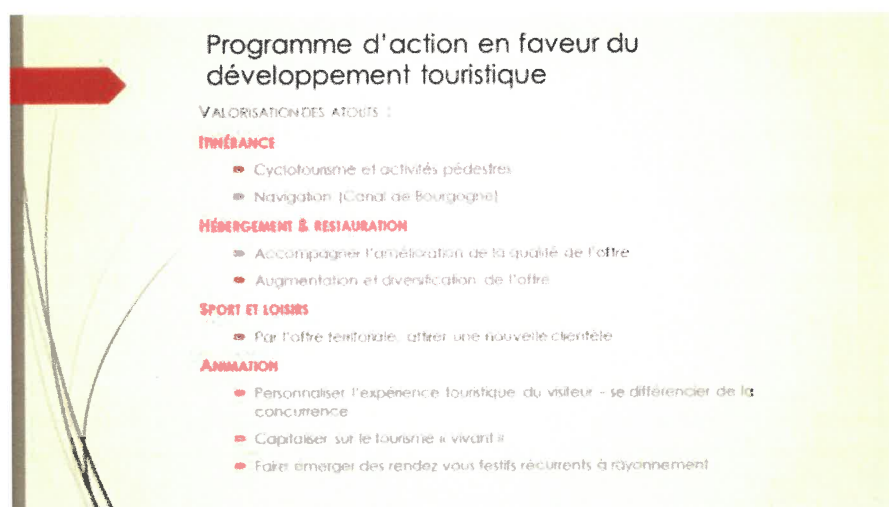
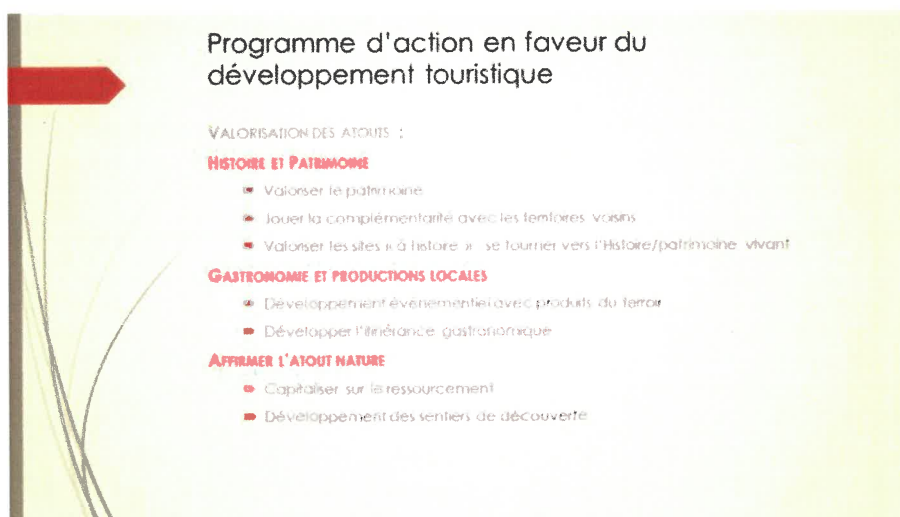
Je suis accompagné de Carole FOURNIER, adjointe à l'OTSA.

Rappel des missions générales de l'Office de Tourisme :

- Accueillir et répondre aux attentes personnalisées des visiteurs par une information adaptée à la demande ;
- Assurer la promotion touristique du territoire ;
- Communiquer l'offre touristique sur différents supports : éditions, internet et réseaux sociaux ;
- Organiser des visites, des balades thématiques et des animations touristiques ;
- Fédérer les acteurs et les partenaires touristiques et partager la veille touristique du territoire ;
- Établir les dossiers de qualification « Chambres d'hôtes référence » et effectuer les pré-visites des meublés de tourisme en prévision d'un classement ;

- Proposer un service de billetterie « TER Bourgogne », loisirs et événementiel local.





Mme Carole FOURNIER : S'agissant des Bistrots Nomades édition 2022, vous recevrez les appels à candidatures en fin de semaine. Ils se dérouleront tous les vendredis du 16 juillet au 19 août. Vous pouvez postuler même si vous avez participé les années précédentes. Je vous conseille de sélectionner des dates (choix n°1, n° 2) de façon à pouvoir contenter un maximum. Il est bien entendu que les communes qui n'ont pas bénéficié de cette action restent prioritaires.

M. Emmanuel BOURSAULT : La Communauté de Communes réserve son matériel pour fournir les scènes, les barnums, les tables, etc. pour accompagner ce genre d'événements.

Mme Carole FOURNIER : Nous avons procédé à des sondages concernant les Bistrots Nomades et lors de l'édition 2021 les communes de Percey et de Chemilly ont eu le meilleur retour en ce qui concerne l'évaluation des repas.

M. Emmanuel BOURSAULT : Certes, les gens viennent pour écouter un concert, mais aussi pour manger.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2021.

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous des remarques concernant ce compte rendu ?

Le compte rendu du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Centre Aquatique – Photo du 24 octobre 2021



Centre Aquatique – Photo du 22 janvier 2022



M. Thierry CORNIOT : Je reçois de nombreux appels, de mails et de questions concernant la fibre.

Nous sommes couverts par deux programmes Yconik pour la partie Sud et Est de notre Communauté de Communes et par la BFC numérique pour l'autre partie.

La partie Yconik se déroule de façon satisfaisante, les travaux avancent plus vite que prévu. Ils animent des réunions de présentation en direction des habitants, c'est une très bonne initiative. En revanche, rien ne se fait du côté de BFC numérique, ce qui génère de nombreuses questions. Je réponds régulièrement aux diverses questions qui me sont adressées.

La partie BFC numérique, gérée tant par Orange que par le Département est "organisée" plutôt dans un flou artistique, je propose donc d'animer des réunions d'information pour expliquer aux habitants les modalités d'accès à la fibre, leur reste à

charge, etc., et ce, à intervalles réguliers. Je procèderai par groupement de communes, essayez de vous regrouper à deux communes pour m'éviter de me rendre dans toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes. Je m'appuierai sur la méthodologie utilisée par Yconik.

M. LE PRÉSIDENT : Il est important d'être informé de l'échéance de fin des travaux, ce qui permettra aux habitants de s'abonner aux fournisseurs d'accès de leur choix.

M. Thierry CORNIOT : J'expliquerai comment aller chercher les informations grâce aux nombreux outils qui existent. Je vous ferai parvenir un lien qui vous permettra de faire remonter les incidents recensés sur votre commune. Un exemple : dernièrement, des habitants d'Héry ont été subitement privés de téléphone. Un opérateur a dû débrancher pour se mettre à la place d'un autre. Toutes ces informations vous parviendront dans la semaine qui suit.

Mme Marie DENOMBRET : De quel type de réunion s'agira-t-il ?

M. Thierry CORNIOT : Des réunions publiques avec les habitants. Ils pourront ainsi poser les questions qui les préoccupent. La commercialisation est en cours. Elle se déroule de façon « agressive » ce sur quoi je veux mettre en garde les habitants, car ils ont le choix de l'opérateur. Il est nécessaire de faire un peu de pédagogie auprès de nos habitants.

M. LE PRÉSIDENT : Chaque habitant retient l'opérateur qu'il souhaite. Nous ne sommes pas les représentants de commerce de tel ou tel fournisseur d'accès.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – OT BUDGET 2022

M. Michel FOURREY : Le budget qui vous est soumis ce soir a été présenté et approuvé lors du comité de direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Serein et Armance lors de sa réunion du 17 janvier 2022 et il vous appartient de le voter ce soir.

Sans retrouver une activité normale, l'année 2021 a vu la fréquentation de l'Office augmenter de 20 % par rapport à l'année 2020. Celle-ci, malgré tout, reste en recul au vu des chiffres de 2019. Cette baisse est surtout imputable à la faible venue des étrangers, due principalement aux règlements sanitaires qui nous ont été imposés et que nous connaissons tous.

Le principal poste de dépenses reste le personnel pour la somme constante de 120 000 €. Pour les recettes, la contribution de notre collectivité restera au même niveau soit 110 000 €, on peut signaler un accroissement du versement de la taxe de séjour qui, sur le prévisionnel de 2021, était envisagé à hauteur de 11 000 € et qui, en réalité, s'est monté à la somme de 18 500 €.

Ce budget s'équilibre donc en fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 188 500 € et eu égard à l'excédent d'investissement constaté en section d'investissement à la somme de 5 000 € en dépenses et à 42 927,00 € en recette.

Au vu de cette présentation, je vous demande de valider le budget de l'EPIC Office de Tourisme Serein et Armance pour l'année 2022 tel qu'il vous a été présenté.

M. LE PRÉSIDENT : C'est la première fois que nous procédons à des provisions pour retraite des salariés. Cela aura lieu chaque année. Cette année, 16 500 € sont provisionnés pour retraites et autres charges.

M. Emmanuel BOURSAULT : Comme vous avez pu le constater, le budget est voté en suréquilibre sur l'investissement à cause des résultats de la dissolution de l'association. On ne peut pas faire remonter un excédent d'investissement en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT : De plus, nos provisions sont inscrites dans les recettes d'investissement, ce qui va faire gonfler ce budget.

M. Sylvain QUOIRIN : Je ne comprends pas cette opération.

M. Emmanuel BOURSAULT : Nous avons suivi les consignes du Trésor public qui nous a fait faire cette écriture.

M. Pascal FOURNIER : Qui met en place la taxe de séjour ? La commune ou la Communauté de Communes ?

M. Emmanuel BOURSAULT : C'est la Communauté de Communes. Lors de la création de l'EPIC, vous avez délibéré pour que cette taxe soit versée directement à l'EPIC. Un taux est voté chaque année au mois de juin.

Faites attention avec les montants, il existe des décalages d'une année sur l'autre. En effet, les taxes Airbnb arrivent en retard. Parfois, les taxes de 2020 sont versées en 2021. Les plateformes ont maintenant l'obligation de faire remonter la taxe de séjour collectée.

M. Michel FOURREY : En revanche, il appartient aux communes de recenser les hébergements situés sur leur territoire.

Je reviens sur cette obligation. Si votre hébergement déclare qu'il dispose de deux ou trois chambres s'il en oublie deux ou trois, l'hébergement comprend donc une capacité plus importante. Or, en cas d'incendie, cela peut être dramatique.

M. Emmanuel BOURSAULT : Ils peuvent se retourner vers le maire en l'accusant de ne pas surveiller correctement ce qui se passe dans sa commune.

M. LE PRÉSIDENT : Les maires ont de très nombreuses responsabilités.

M. Kamel FERRAG : Il faut éviter de nous accabler tout le temps... C'est du privé, donc ils sont assurés.

M. LE PRÉSIDENT : En tant que collectivité, il y va de notre intérêt de ne pas banaliser les gens qui veulent tricher.

M. Kamel FERRAG : Il y a de l'assuranciel et les gens doivent déclarer le nombre d'hébergements dont ils disposent, cela relève en premier chef de leurs responsabilités. Nous, maires, avons la responsabilité de déclarer les activités commerciales sur notre commune.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander à ce que l'Office du tourisme vous fournisse tous les hébergements existants dans votre commune.

M. Kamel FERRAG : Il nous revient de les pointer et de les vérifier.

2022/01 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – EPIC « OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE – BUDGET 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 octobre 2019 approuvant, d'une part la création d'un EPIC Office de Tourisme et d'autre part ses statuts ;

Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme.

Considérant la nécessité pour l'EPIC de disposer d'un budget pour fonctionner,

Considérant l'obligation qui est faite à l'EPIC d'obtenir l'aval de sa collectivité ou établissement de rattachement en ce qui concerne son budget annuel,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

● **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2022 tel que joint en annexe,

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,

● **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

6. SERVICE A LA POPULATION - CULTURE – SMEA – MODIFICATION DES STATUTS

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Le SMEA, Syndicat Mixte d'enseignement artistique, a les fonctions de groupement des employés enseignant la musique au sein de plusieurs EPCI.

Depuis 2 ans, l'établissement a connu différentes évolutions de ses statuts au fil des arrivées de nouveaux membres.

Ici, il s'agit de valider le changement d'adresse du siège du syndicat au 22 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie à Auxerre.

M. Sylvain QUOIRIN : Nous sommes mieux installés qu'avant, cependant, nous devons prévoir des dépenses supplémentaires par rapport au chauffage. Le précédent logement était chauffé collectivement, notre participation était peu importante.

Sinon tout va bien au niveau du SMEA bien que nous ayons des problèmes avec certaines personnes qui ne sont pas vaccinées.

Autre souci. Nous avons appris que le SMEA n'a plus droit à son comité technique. Nous avons pris rendez-vous avec le Centre de gestion pour qu'il nous redonne de l'autonomie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez expliquer le problème ?

M. Sylvain QUOIRIN : Le comité technique est très utile notamment lorsqu'on présente une délibération au comité syndical.

Mais avant de passer en comité syndical, on passe en comité technique, équivalent du CHSCT, instance paritaire composée des membres du personnel et des élus. Or, du fait que les 80 employés que nous avons sont mis à votre disposition, le SMEA ne compte que deux employées administratives, nous n'avons plus le droit d'avoir un comité technique. J'ai donc pris rendez-vous avec le président du Centre de gestion pour lui indiquer qu'il nous est possible de fonctionner. On va négocier pour qu'il nous fasse une délégation de compétence afin que le comité technique soit opérationnel au sein du SMEA.

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Je vous demande de voter ces changements de statuts

2022/02 – SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – MODIFICATION DE STATUT
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0147 portant création du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 3 octobre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2019/0987 portant adhésion de la commune de Coulanges-la-Vineuse au syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 24 mai 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/0465 portant modification des statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 09 juin 2020 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0138 du 27 janvier 2021 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n°2021 12 16 – 5 en date du 16 décembre 2021 du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0712 en date du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » au profit de la Communauté de Communes Serein et Armance et modification des statuts.

Considérant que notre établissement est membre fondateur du SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE,

Considérant les propositions d'évolutions proposées par le syndicat,

Considérant le projet de statuts approuvé par le comité syndical en date du 16 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

● APPROUVE les nouveaux statuts du SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE tels que joints en annexe,

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7. BUDGET - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. LE PRÉSIDENT : Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape importante dans la procédure budgétaire de notre établissement. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'établissement du budget, il a pour but de débattre des orientations générales des différents budgets.

Selon l'INSEE, les principales économies de la zone euro ont montré une reprise nette pendant l'été 2021. La France a retrouvé son niveau d'activité d'avant crise Covid. Par contre, les entreprises constatent des difficultés d'approvisionnement dans divers secteurs, notamment tous ceux qui ont été délocalisés pour raison de rentabilité.

Croissance

On peut envisager une croissance de + 1,4 % au-dessus de son niveau d'avant crise. On peut ainsi raisonnablement envisager une croissance du PIB en 2022 de l'ordre de 3 %, après avoir constaté une croissance en 2021 de + 6,7 % rattrapant en partie les – 8 % de 2020.

Consommation des ménages

La consommation des ménages devrait retrouver son niveau d'avant crise au premier semestre 2022. L'investissement des entreprises a été dynamique en 2021 pour se ralentir au premier semestre 2022. On espère aussi une baisse du chômage qui pourrait atteindre les 7,6 % au premier semestre 2022.

Emploi

+ 150.000 en fin 2021 et prévu + 80.000 début 2022.

Prix et pouvoir d'achat

Prix à la consommation + 2,8 % en novembre 2021, ce qui entraîne une remontée de l'inflation.

Prévu au moins + 2,5 % sur le 1^{er} semestre 2022.

Activité économique

Au troisième trimestre 2021 + 3,0 %

Le PIB augmenterait de 0,5 % au 4^{ème} trimestre 2021 et donnera une croissance sur 2021 de + 6,7 % sachant que 2020 avait été de – 8,0 %

Il est envisagé une croissance de + 3,0 % sur 2022.

La poursuite de la baisse des impôts

- La taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés est encore réduite en 2022 pour atteindre 65 % d'exonération. En 2023, elle disparaîtra totalement pour tout le monde.
- Le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est abaissé à 25 % en 2022.

Enfin, nos EPCI qui perdent la fiscalité sur la taxe d'habitation sont compensées par la perception d'une fraction de la TVA. Néanmoins, ceci est calculé sur les taux de 2017. Nous avons augmenté les nôtres en 2018, ce qui nous fait perdre environ 200 000 € de recettes.

Focus sur l'impact pour les collectivités territoriales

- Prorogation des dispositifs de soutien aux territoires en difficulté. Pour nous, prorogation jusqu'au 31/12/2023 de la zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et des zones AFR (Zone d'Aide à finalité Régionale).
- Nouvelle programmation des fonds européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

Épidémie de la COVID

La crise de 2020 s'est poursuivie en 2021. En partenariat avec la ville de Saint-Florentin, la CCSA a mis en place des centres de vaccination éphémères de mars à juillet 2021 au sein du gymnase de Saint-Florentin et en novembre et décembre au sein de la salle Daullé. Ceci a permis de vacciner 3 300 personnes de notre Communauté de Communes. 6 agents de la commune de Saint-Florentin ont été affectés à cette tâche.

Retrait des communes de Brienon, Esnon et Ormoy

À l'automne 2019, ces trois communes ont voulu quitter notre Communauté de façon unilatérale en utilisant la procédure dérogatoire. Par délibérations en date des 23 janvier 2020 et 15 septembre 2020, le Conseil Communautaire a rendu un avis défavorable pour le départ de ces trois communes.

Le 11 décembre 2020, la commission départementale de coopération intercommunale a rendu un avis négatif quant à ce départ.

Par un courrier du préfet en date du 13 janvier 2021, celui-ci a signifié aux trois communes et aux deux intercommunalités qu'il ne donnait pas suite à leurs demandes.

A - En matière de politique d'aménagement du territoire

En 2021, nous avons terminé les chantiers d'entretien des routes non achevés en 2020 et avons réalisé en plus 820.000 € de travaux votés sur le budget 2021. À ce jour, tous ces travaux sont terminés.

Nous avons diligenté un audit sur les travaux restant à réaliser dans ce domaine pour lancer un nouveau programme d'entretien. À fin 2021, ce sont plus de 6,3 millions d'euros de dépenses d'entretien des voiries qui auront été réalisés depuis 2015. Depuis 2020, la signalisation horizontale est réalisée une année sur deux.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

Le balayage des rues des communes a été réalisé par l'Entreprise MANSANTI pour une valeur de 82 000 € avec 4 balayages.

Concernant la fibre, notre EPCI finance à hauteur de 33 € pour chacune des 15 271 prises de notre territoire. À ce jour, Ormoy et Beaumont sont totalement équipées. En 2022, plusieurs communes vont également être terminées.

Concernant les fonds de concours, 2020 a été le démarrage d'une nouvelle période triennale. 12 projets sur 10 communes auront été soutenus en 2021 : Chailley, Esnon, Mercy, Neuvy-Sautour, Ormoy, Paroy-en-Othe, Percey, Seignelay, Venizy et Villeux-Vineux.

Concernant les prêts de matériels aux communes, ce sont 58 manifestations qui ont bénéficié des équipements communautaires. Pour mémoire, la CCSA possède deux scènes mobiles, 40 barnums, une cinquantaine de tables et une centaine de barrières. Enfin, la CCSA a acquis pour le compte des communes volontaires une solution numérique permettant la réception de demande d'autorisation « droit du sol » dématérialisée.

B – En matière de développement économique

Notre EPCI s'est lancé dans un programme de requalification d'une friche industrielle à la sortie ouest de Saint-Florentin. C'est une opération de 1 240 000 € de travaux entièrement financés pour le déficit de l'opération par la Région pour 419 200 €, par l'État pour 245 340 €, le solde se répartissant comme suit :

- Rachat d'une partie par une PME pour 510 000 € ;
- Rachat d'une autre partie par la Ville de Saint-Florentin pour 45 000 € ;
- Participation de la CCSA pour 20 960 €.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

La CCSA a cédé ses actions détenues dans la SEM Immobilier à la société RECYTHERM.

Pour les aides à l'immobilier d'entreprises, la CCSA a accompagné la société Pépinière Naudet dans ses programmes d'agrandissement de ses locaux d'activité.

Animation Économique

En 2020, nous nous sommes engagés dans le cadre du Fonds Régional des Territoires pour accompagner les entreprises de moins de 10 salariés dans leur programme d'investissement ou devant faire face à des problèmes de trésorerie.

En 2021, 33 entreprises ont été accompagnées en aide à l'investissement et 8 au titre de l'aide à la trésorerie.

En parallèle de tout cela nous avons signé avec l'État, la Région un contrat-cadre qui a débouché sur la conclusion d'une convention avec la CCI pour dégager un programme d'action au bénéfice des entreprises industrielles de notre territoire.

Enfin, la CCSA a contribué à la préparation du programme « petite ville de demain » en compagnie de la Ville de Saint-Florentin.

Développement touristique

- Office de tourisme, le 1^{er} janvier 2020 a été créé un EPIC pour la gestion de l'OT. La fréquentation de l'OT a été en progression de 20 % en 2021 par rapport à 2020, mais en recul de 18 % par rapport à 2019, tout cela à cause de la COVID.
- L'OT a développé de nouveaux produits pour redynamiser sa fréquentation. Il s'agit des circuits suivants : Circuit gastronomique et produits du terroir, Circuit

du patrimoine emblématique du 16ème siècle, Circuit des anecdotes, petites et grandes histoires du territoire et enfin les incontournables de Serein et Armance.

- Enfin, les 6 Bistrots Nomades prévus ont pu se tenir normalement toujours avec le même succès.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

C – En matière d'environnement

Déchets

L'année 2021 s'est déroulée normalement, nous avons simplement reconventionné avec divers éco organismes.

SPANC

Notre nouveau prestataire, choisi en remplacement du précédent défaillant, nous a donné toute satisfaction et a correctement rempli son contrat. Il a réalisé 976 diagnostics dont :

- 510 initiaux sur Beaumont, Brienon, Champlost, Hauterive, Héry, Mont-St-Sulpice, Ormoy, Seignelay et Venizy ;
- 330 de fonctionnements ;
- 70 de vente de maison ;
- 41 de conception ;
- 25 d'exécution ;
- Pour mémoire, nous n'avons pas appelé de cotisations en 2021 vu la non-exécution du programme en 2020.

Assainissement collectif et eau potable

La CCSA a choisi en 2021, un groupement d'entreprises d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir un ensemble d'études préparant la prise de compétence eau et assainissement en 2025. Ce groupement est chargé de :

- Établir un diagnostic territorial sur ces deux domaines ;
- Élaborer des schémas directeurs ;
- Proposer une étude de gouvernance.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

La CCSA a confié cette compétence aux syndicats de bassin de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médian.

En 2020, 136 356 € ont été prélevés. En 2021, 151 866 €.

D – En matière de service à la population

Social

Le portage des repas – pas de remarques particulières.

Le RAM, nous avons recruté une nouvelle animatrice à temps plein dans la perspective du départ en retraite de notre animatrice de toujours.

La CCSA s'est engagée à élaborer une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

Santé

2021 a été le véritable démarrage du projet de santé territoriale. Nous avons recruté une assistante à Maîtrise d'Ouvrage, Madame BENBRAHAM, pour construire avec nos professionnels de santé un véritable plan santé afin de définir très concrètement les besoins pour la construction de nos deux maisons médicales pluri professionnelles de Saint-Florentin et de Héry/Seignelay.

Plusieurs réunions avec les professionnels ont déjà eu lieu ; normalement, nous devrions avoir une première définition au cours du second trimestre 2022.

Culture

La nouvelle école de musique toute neuve a ouvert ses portes en 2021. Elle est particulièrement bien réussie de l'avis de nombreux professionnels.

Point sur l'année 2021 à la CCSA

École multi sport

Depuis la COVID, l'activité n'a pas encore retrouvé son état d'avant crise.

Centre Aquatique

Les travaux ont débuté en début d'année 2021 et se poursuivent normalement. Si tout va bien, ils devraient se terminer en fin d'année 2022. Concernant l'exploitation, le Conseil Communautaire a décidé d'étudier les deux possibilités de gestion en régie ou DSP.

Stade de Pétanque

En complément du boulodrome couvert, nous avons envisagé de construire tout un ensemble de courts extérieurs sur notre site de Fossé Cailloux.

Construction de 2 courts de Padel.

Initié en 2020, la construction de 2 courts de Padel couvert s'est achevée en 2021 à Vergigny. Il n'en n'existe pas à 100 km alentour.

Centre de Tir à l'Arc

Initié en 2020, le programme de construction d'un centre de Tir à l'Arc à Briennon est terminé au plan de la conception. Lors de l'étude par l'architecte choisi, nous avons dû constater que la pré-étude avait été sous-estimée, le coût de cet équipement globalement est de 2 204 761 € TTC. Il a donc fallu redéposer de nouveaux dossiers de demandes de subvention et recalculer le programme de financement. Le dossier de permis de construire est prêt. Nous avons déjà obtenu 3 confirmations de

subvention à hauteur des demandes formulées (État : 711 720 €, Région : 150 000 €, Fédération : 10 000 €, FC TVA 361 670 €). Nous avons deux autres demandes en cours (Département : 150 000 €, Agence Nationale du Sport : 367 460 €).

Nous pouvons procéder au lancement de l'appel d'offres très prochainement, l'objectif est de mettre définitivement ce programme (RAR + nouveau budget) en place dès le prochain vote. L'idée est de terminer la mise à disposition dans le courant de l'année 2023.

- **Point sur l'année 2021 à la CCSA**

Dépenses pour Tir à l'Arc

Fournisseurs	Nature des travaux	Article	HT	TTC
LE RU	MO Tir à l'Arc	2315	131 060,00 €	157 272,00 €
ICSEO	Etude de sol	2315	2 880,00 €	3 456,00 €
Veritas	SPS	2315	8 500,00 €	10 200,00 €
	Contrôle technique	2315	8 620,00 €	10 344,00 €
Multi tiers	Travaux	2315	1 463 840,00 €	1 756 608,00 €
	Equipement	2315	48 000,00 €	57 600,00 €
	Parking extérieur	2315	62 000,00 €	74 400,00 €
	Travaux sur pas de tir	2315	43 200,00 €	51 840,00 €
	Réalisation ligne PMR	2315	33 874,00 €	40 648,80 €
	Circulation piéton	2315	35 327,00 €	42 392,40 €
	TOTAL Investissement		1 837 301,00 €	2 204 761,20 €

Recettes pour Tir à l'Arc

Fournisseurs	Nature des travaux	Article	Montant	
Etat	Subv Construction DETR	1311	711 720,00 €	accordée
Etat	Agence national du sport	1311	367 460,20 €	
Région	Subv Sport	1312	150 000,00 €	accordée
Département	Subv sport		150 000,00 €	
Fédération	Subvention		10 000,00 €	accordée
Etat	FC TVA		361 669,03 €	accordée
Fonds propres			453 911,97 €	
	TOTAL financement		2 204 761,20 €	

Point sur la fiscalité de la CCSA

Revalorisation annuelle des bases d'imposition

Nous avons deux phénomènes à compenser en 2022 par rapport à 2021. Tout d'abord compenser la perte d'environ 200 000 € avec la réforme de la Taxe d'Habitation qui ne progressera plus avec la revalorisation des bases. Par ailleurs, nous avons perdu des bases en Taxe Foncière et en CFE, donc une moins grande fiscalité possible.

La TEOM doit aussi progresser pour financer la hausse de la TGAP (+93 000 € en 2021 et +77 000 € en 2022, soit au total 177 000 €).

Fiscalité locale et Dotations	2019			2020			2021			2022 Projection		
Taxes	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Taxe d'Habitation	26 898 085	4,91%	1 320 696 €	27 168 126	4,91%	1 333 955 €	3 286 084	4,91%	161 347 €	3 318 945	4,91%	162 960 €
Taxe Foncier (bâti)	26 450 409	3,42%	904 604 €	26 910 254	3,93%	1 057 573 €	24 114 001	3,93%	947 842 €	24 355 141	5,00%	1 217 919 €
Taxe Foncier (non bâti)	1 441 495	14,11%	203 395 €	1 459 550	16,23%	236 885 €	1 476 181	16,23%	239 584 €	1 490 943	17,85%	266 133 €
CFE	10 499 282	4,32%	453 569 €	10 661 610	4,97%	529 882 €	6 567 089	4,97%	326 384 €	6 632 760	6,00%	397 966 €
Fiscalité professionnelle			3 717 €			9 052 €			9 032 €			9 032 €
S/Total 1			2 885 981 €			3 167 347 €			1 684 180 €			2 054 010 €
Dot. Compensation TP et CET			36 164 €			27 541 €			208 009 €			208 009 €
Dot. Compensation TH, TF			15 874 €			24 500 €			121 595 €			121 595 €
Fraction de TVA			0 €			0 €			1 039 131 €			1 039 131 €
S/Total 2 Impôts directs			2 938 019 €			3 219 388 €			3 052 925 €			3 422 745 €
Produit CVAE			105 031 €			122 756 €			109 852 €			109 852 €
Autres Impôts locaux			22 135 €			16 088 €			34 827 €			34 827 €
FNGIR			195 118 €			202 326 €			211 990 €			211 990 €
TEOM			2 168 051 €			2 202 723 €			2 210 908 €			2 387 781 €
Taxe Pylônes électriques			550 €			5 307 €			4 207 €			4 207 €
GEMAPI			133 945 €			140 408 €			155 590 €			155 590 €
Taxe de séjour			13 118 €			658 €			0 €			0 €
TOTAL DES TAXES (73)			5 575 967 €			5 909 654 €			5 780 298 €			6 326 952 €
Dotations d'Interco			14 489 €			14 224 €			11 614 €			11 614 €
Dot. group. communes			270 157 €			295 144 €			294 939 €			294 939 €
TOTAL DES DOTATIONS (74)			284 646 €			309 368 €			306 553 €			306 553 €
TOTAL GENERAL			5 860 613 €			6 219 022 €			6 086 811 €			6 633 505 €
TOTAL GENERAL, sans GEMAPI et taxe de séjour			5 713 550 €			6 077 956 €			5 931 261 €			6 477 955 €
					Pourcentage / n-1	6,38%		Pourcentage / n-1	-2,41%		Pourcentage / n-1	9,22%
								Pourcentage / n-2	3,81%		Pourcentage / n-2	6,58%

M. Jean-Louis LEPRUN : Vous indiquez une augmentation du foncier d'un point. Cela signifie que l'impôt foncier passe à 4 % ?

M. LE PRÉSIDENT : Par exemple, le taux est actuellement de 3,93 %. Il passe à 5 %. Soit, 1.07 d'augmentation.

M. Kamel FERRAG : De tous les cas, la commission des finances est faite pour cela. Il y a un cheminement normal.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en parle avant pour vous y préparer et pour y réfléchir... De plus, j'ai préparé un dossier pour la commission des finances qui montre un résultat négatif de la TEOM sur les deux dernières années.

Point sur les résultats prévisionnels de la CCSA

Etat des restes à réaliser DEPENSES - BUDGET PRINCIPAL fin 2021

Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants	Montants	Montants	Montants
				paragraphe	paragraphe	paragraphe	paragraphe
	CHAPITRE 2						
Escuile	Clubs projet de centre	2631		42 000,00 €	42 000,00 €	6 964,80 €	33 035,20 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 2			42 000,00 €	42 000,00 €	6 964,80 €	33 035,20 €
	CHAPITRE 3						
Multiserv	Actes aux entreprises PPI	2420	90	145 520,00 €	145 520,00 €	145 223,00 €	3 297,00 €
Multiserv	Actes aux entreprises	2422	1	23 000,00 €	23 000,00 €	6 000,00 €	17 000,00 €
Communes	Fonds de concours	258112	20	527 037,46 €	527 037,46 €	46 015,40 €	76 022,06 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 3			795 557,46 €	795 557,46 €	197 238,40 €	598 319,06 €
	CHAPITRE 21						
Alévia	Services randonneurs	2735	414	35 000,00 €	35 000,00 €	5 163,12 €	29 836,88 €
Multiserv	Transit Paris Jume	2735	812	82 000,00 €	82 000,00 €	21 987,14 €	60 012,86 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 21			117 000,00 €	117 000,00 €	27 150,26 €	89 849,74 €
	CHAPITRE 33						
LE PU	MCO Aménagement Forêt Gaillois	2815	90	38 180,00 €	38 180,00 €	32 090,00 €	5 090,00 €
M&F&S	Aménagements extérieurs Forêt Gaillois	2815	90	100 200,00 €	100 200,00 €	0,00 €	100 200,00 €
LE PU	MCO Aménagement Maison Forêt Gaillois	2815	90	35 232,96 €	35 232,96 €	25 526,34 €	9 706,62 €
M&F&S	Aménagement Maison des associations Forêt Gaillois	2815	90	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
M&F&S	Aménagement Espace St Martin	2815	20	200 000,00 €	200 000,00 €	4 900,00 €	195 100,00 €
M&F&S	Cloisonnement à l'her	2815	311	1 075 000,00 €	1 075 000,00 €	0,00 €	1 075 000,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 33			1 648 613,96 €	1 648 613,96 €	32 516,34 €	1 616 097,62 €
	TOTAL			2 485 168,42 €	2 485 168,42 €	244 779,40 €	2 240 389,02 €

Etat des restes à réaliser RECETTES - BUDGET PRINCIPAL fin 2021

Financier	Nature de la recette	Article	Fonct	Montants	Montants	Montants	Montants
				paragraphe	paragraphe	paragraphe	paragraphe
	CHAPITRE 10						
ETAT	FCVA Années 2021 sur travaux à réaliser	10322	20				25 000,00 €
ETAT	FCVA sur PPI	10322	20				389 714,41 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	414 714,41 €
	CHAPITRE 13						
ETAT	Subvention DCTP Tr A l'Acc	1313	414	711 720,00 €	711 720,00 €	313 135,00 €	398 585,00 €
ETAT	Subvention Forêt Gaillois	1313	90	515 135,00 €	515 135,00 €	45 951,00 €	470 184,00 €
Region EPC	Subvention Tr A l'Acc	1313	414	355 080,00 €	355 080,00 €	30 000,00 €	325 080,00 €
Region EPC	Subv. Forêt d'investissement	1313	90	7 000,00 €	7 000,00 €	5 840,00 €	1 160,00 €
Region EPC	Subv. PPI	1313	20	51 220,00 €	51 220,00 €	16 540,00 €	34 680,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 13			1 639 155,00 €	1 639 155,00 €	115 526,00 €	1 523 629,00 €
	TOTAL GENERAL			1 639 155,00 €	1 639 155,00 €	115 526,00 €	1 958 018,42 €

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget général							
1er janvier 2022							
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	Remboursement annulé par habitant	Endet. Par habitant	
25410	2016	1 988 693 €	51 631 €	177 624 €	279 255 €	9,07 €	78,26
25111	2017	2 377 883 €	53 891 €	238 315 €	272 206 €	10,75 €	93,94
25090	2018	1 674 167 €	44 701 €	390 661 €	435 363 €	17,25 €	66,73
24882	2019	1 284 908 €	35 027 €	171 453 €	205 480 €	8,30 €	51,64
24500	2020	1 553 030 €	46 934 €	220 451 €	267 385 €	10,91 €	63,35
24300	2021	2 062 579 €	44 357 €	232 056 €	276 413 €	11,38 €	84,88
24300	2022	4 330 523 €	65 624 €	320 699 €	386 323 €	15,90 €	178,21
24300	2023	4 009 824 €	59 843 €	265 122 €	324 965 €	13,37 €	165,01
24300	2024	3 744 702 €	54 580 €	205 878 €	280 458 €	10,72 €	154,10
24100	2025	3 538 824 €	50 683 €	207 634 €	258 317 €	10,63 €	145,63
24300	2026	3 331 189 €	46 731 €	205 168 €	251 897 €	10,37 €	137,09
24300	2027	3 126 023 €	42 758 €	177 175 €	219 933 €	9,05 €	128,64
24300	2028	2 948 848 €	38 770 €	164 891 €	203 661 €	8,38 €	121,15
24300	2029	2 783 956 €	35 362 €	168 299 €	203 661 €	8,38 €	114,57
24300	2030	2 635 657 €	31 837 €	171 824 €	203 661 €	8,38 €	107,64
24300	2031	2 443 832 €	28 190 €	175 471 €	203 661 €	8,38 €	100,57
24300	2032	2 268 361 €	25 163 €	133 308 €	158 471 €	6,52 €	93,35

Point sur les résultats prévisionnels 2021 de la CCSA

Résultat comptable prévisionnel Budget Principal 2021			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Dépenses	7 088 786,60 €	Dépenses	3 096 462,50 €
Recettes	7 638 162,71 €	Recettes	3 511 691,73 €
Résultat de l'exercice 2020	549 376,11 €	Résultat de l'exercice 2020	415 229,23 €
Reprise du résultat antérieur	1 045 586,33 €	Reprise du résultat antérieur	-1 066 730,22 €
Résultat cumulé fin 2020	1 594 962,44 €	Résultat cumulé fin 2020	-651 500,99 €
		Restes à réaliser en dépense	2 533 382,57 €
		Restes à réaliser en recette	1 538 578,67 €
		Résultat des RAR	-994 803,90 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	1 594 962,44 €	Résultat global cumulé d'investissement	-1 646 304,89 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			-51 342,45 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	0,00 €	Affectation Cpt 001 investissement dépenses	651 500,99 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	1 594 962,44 €		
TOTAL CONTRÔLE	1 594 962,44 €	TOTAL CONTRÔLE	651 500,99 €

Point sur les résultats prévisionnels 2021 des autres budgets de la CCSA

Budget PORT Compta 2021			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Dépenses	89 237,36 €	Dépenses	28 349,75 €
Recettes	98 149,78 €	Recettes	25 504,73 €
Résultat de l'exercice 2021	8 912,42 €	Résultat de l'exercice 2021	-2 845,02 €
Reprise du résultat antérieur	-4 822,17 €	Reprise du résultat antérieur	45 727,58 €
Résultat cumulé fin 2021	2 090,25 €	Résultat cumulé fin 2021	42 882,56 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des RAR	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	2 090,25 €	Résultat global cumulé d'investissement	42 882,56 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			44 972,81 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	2 090,25 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes	42 882,56 €
TOTAL CONTRÔLE	2 090,25 €	TOTAL CONTRÔLE	42 882,56 €

Budget SPANC 2021			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Dépenses	213 214,00 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	86 325,00 €	Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2021	-126 889,00 €	Résultat de l'exercice 2021	0,00 €
Reprise du résultat antérieur	224 782,95 €	Reprise du résultat antérieur	2 322,00 €
Résultat cumulé fin 2021	97 893,95 €	Résultat cumulé fin 2021	2 322,00 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des RAR	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	97 893,95 €	Résultat global cumulé d'investissement	2 322,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			100 215,95 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	97 893,95 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes	2 322,00 €
TOTAL CONTRÔLE	97 893,95 €	TOTAL CONTRÔLE	2 322,00 €

BUDGET Hôtel de l'Est 2021			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Dépenses	37 313,12 €	Dépenses	71 856,89 €
Recettes	38 417,00 €	Recettes	340 147,39 €
Résultat de l'exercice 2021	1 103,88 €	Résultat de l'exercice 2021	268 291,50 €
Reprise du résultat antérieur	11 417,18 €	Reprise du résultat antérieur	-287 007,58 €
Résultat cumulé fin 2021	12 521,06 €	Résultat cumulé fin 2021	1 283,91 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des RAR	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	12 521,06 €	Résultat global cumulé d'investissement	1 283,91 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			13 804,87 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	12 521,06 €	Affectation Cpt 001 investissement Recettes	1 283,91 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette	0,00 €		
Total contrôle	12 521,06 €	Total contrôle	1 283,91 €

Budget ZAE Compta 2021			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Dépenses	508 415,65 €	Dépenses	482 394,13 €
Recettes	492 224,63 €	Recettes	472 349,63 €
Résultat de l'exercice 2021	-16 191,02 €	Résultat de l'exercice 2021	-10 044,50 €
Reprise du résultat antérieur	-454,23 €	Reprise du résultat antérieur	48 650,51 €
Résultat cumulé fin 2021	-16 645,25 €	Résultat cumulé fin 2021	38 606,01 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des RAR	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	-16 645,25 €	Résultat global cumulé d'investissement	38 606,01 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			21 960,76 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	-16 645,25 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes	38 606,01 €
TOTAL CONTRÔLE	-16 645,25 €	TOTAL CONTRÔLE	38 606,01 €

Point sur les résultats prévisionnels 2021 du centre aquatique de la CCSA

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant 2021	Article	libellé	Montant 2021
2031	Frais d'études	11 250,00 €	1311	Subventions reçues	889 800,00 €
23	Immobilisations en cours	2 375 005,65 €	1311	Subvention budget principal	1 200 000,00 €
			1641	Emprunt	2 500 000,00 €
	Total	2 386 255,65 €		Total	4 589 800,00 €

Budget Compta Centre Aquatique 2021	
Présentation des comptes administratifs	

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2021	0,00 €
Reprise du résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé fin 2021	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	0,00 €

INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses	2 386 255,65 €
Recettes	4 589 800,00 €
Résultat de l'exercice 2021	2 203 544,35 €
Reprise du résultat antérieur	1 395 984,13 €
Résultat cumulé fin 2021	3 599 528,48 €
Restes à réaliser en dépenses	6 354 128,48 €
Restes à réaliser en recettes	1 786 600,00 €
Résultat des RAR	-4 567 528,48 €
Résultat global cumulé d'investissement	-968 000,00 €

Résultat final cumulé au 31/12/2021	
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	0,00 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette	0,00 €
Total contrôle	0,00 €

Affectation Cpt 001 investissement Dépenses	968 000,00 €
Total contrôle	968 000,00 €

Perspectives des Investissements mis en chantier

Nature de la dépense	Montant HT
Amortissement des Subventions	203 287,25 €
Amortissement gendarmerie Seignelay	3 838,00 €
Rembt Emrunt Capital	170 285,32 €
Frais d'étude diverses	15 000,00 €
Concessions droit, logiciel	10 000,00 €
Subvention fibre	107 525,80 €
Subvention Centre Aquatique	1 040 000,00 €
Subvention Friche industriel	25 000,00 €
Fonds d'aide aux communes	70 000,00 €
Chemin de randonnée	30 000,00 €
Installations générales	25 000,00 €
Autres installations, mat. Et outillages	70 000,00 €
Agencements divers	65 000,00 €
Matériel Transport	0,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique + RAM	30 000,00 €
Mobilier	3 000,00 €
Achat Barnum, panneaux, instru. Musi. Imprimerie	50 000,00 €
Aménagement Fossé Cailloux complément	226 000,00 €
Centre de Tir à l'Arc complément	1 129 000,00 €
Renovation Espace St-Martin	300 000,00 €
Total	3 572 936,37 €
Report n-1	651 501,00 €
TOTAL BUDGET	4 224 437,37 €

Conclusion

L'année 2022 va donc être massivement consacrée à la réalisation des opérations engagées. Nous devons aussi nous prononcer sur la gestion de certains gros équipements.

Elle sera aussi l'année de réflexion sur l'avenir de certains domaines comme les déchets, l'environnement et la culture.

Enfin, ce sera l'année d'un véritable engagement en matière de santé sur notre territoire. Nous devons mettre en chantier la déclinaison opérationnelle de nos futures maisons de santé pluridisciplinaires sur Saint-Florentin et Héry/Seignelay.

(Échanges hors micro entre plusieurs personnes, propos non retranscrits concernant les composteurs).

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions puisqu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire ?

Mme Marie DENOMBRET : Je n'ai rien vu sur la responsabilité de la gestion de l'eau en 2022.

M. LE PRÉSIDENT : On connaît bien le dossier concernant votre commune.

M. Emmanuel BOURSALT : L'inscription budgétaire s'est faite pour l'exercice 2021. Il n'y a pas de dépenses nouvelles inscrites au budget. Cette opération vient en report sur les deux années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Sur 2022, il n'y aura pas de dépenses nouvelles.

Pour revenir sur la société de Brienon, un gros boulot est demandé, et je dois travailler avec eux. Ils ont lancé une étude très approfondie concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement à Brienon. On ne parle pas du passé dont la gestion a été un peu hasardeuse. Les personnes qui se chargent du dossier le prennent en compte sérieusement. Les travaux à réaliser s'élèvent à 100 000 €. Ils étaient sur le point de passer leur commande subventionnable à 80 % par l'Agence de l'Eau. Cependant, la subvention ne s'élève dorénavant qu'à 50 %. Je me suis engagé à prendre rendez-vous avec l'Agence de l'Eau pour essayer de négocier un montant plus élevé de subvention.

M. Emmanuel BOURSALT : Une réunion a eu lieu avec les communes concernées par ce sujet, notamment les communes rencontrant des difficultés. C'était urgent pour la commune de Brienon.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier Brienon était une priorité.

M. Jean-Louis LEPRUN : J'appuierai ce que vous dites parce que, de mon point de vue, l'Agence de l'Eau est le plus mauvais financeur. Ils sont très pointilleux. J'avais un solde de travaux pour un montant de 350 000 € de travaux, ils m'ont versé 4 000 €...

M. LE PRÉSIDENT : Il y a un problème, car sur tous les dossiers que j'ai déposés, l'Agence de l'Eau m'a octroyé 80 % de subvention.

M. Thierry CORNIOT : Le souci avec l'Agence de l'Eau se situe au niveau des assistants présents tant qu'ils sont payés. Nous restons seuls à remplir les dossiers conséquents.

M. Sylvain QUOIRIN : Je suis d'accord avec Thierry, c'est souvent les maîtres d'œuvre qui ne font pas leur travail correctement.

2022/03 – RESSOURCES INTERNES – BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

*Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 07 Août 2015 portant sur l'obligation de présenter au Conseil, dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
Vu le décret n°2016-834 du 23 Juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.*

Considérant l'obligation qui nous est faite de débattre sur les orientations budgétaires 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

● **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 annexé.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry CORNIOT : On a entendu dire que de nouvelles cartes de déchetteries étaient prévues. C'est exact ?

M. Emmanuel BOURSALT : Nous avons changé nos vieilles cartes de déchetterie qui étaient sur l'ancien système. Elles concernaient le Florentinois. Nous avons repris le logiciel et le système utilisés historiquement et nous avons racheté de nouvelles cartes, mais elles ne concernent que les habitants du Florentinois. Cela nous a permis d'évacuer tous ceux qui étaient hors territoire, mais se rendaient dans notre déchetterie. On a réglé ce problème. Un nouveau message a été publié sur les réseaux sociaux précisant que le message concernait les anciennes cartes de déchetterie. Pour tous les habitants du secteur de la CCSB, le changement de cartes de déchetterie est inutile.

M. LE PRÉSIDENT : Avec une carte de déchetteries pour les anciennes, vous pouvez vous rendre dans n'importe laquelle des 3 déchetteries avec votre carte.

M. Michel FOURREY : Cependant, des habitants se sont rendus dans une autre déchetterie et on leur a dit d'aller à Saint-Florentin.

M. Emmanuel BOURSALT : Les habitants du territoire ont accès aux 3 déchetteries : Briennon, Seignelay, Saint-Florentin. Chacun a le choix de se rendre à telle ou telle en fonction de son lieu d'habitation.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons constaté une petite augmentation du coût de nos déchetteries et des volumes, mais pour les trois, le tonnage est identique.

M. Emmanuel BOURSAULT : Saint-Florentin reçoit le même tonnage que les 2 autres.

Mme Marie DENOMBRET : Lors de la dernière commission, nous avons échangé en aparté sur le personnel de la piscine de Saint-Florentin. Nous nous posons de nombreuses questions sur leur devenir. Est-il possible de faire un point sur leur situation ? En effet, leur situation professionnelle sera impactée assez vite avec l'ouverture du centre nautique qu'il soit géré en DSP ou pas.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les agents qui voudront intégrer la DSP, ils seront transférés.

Mme Marie DENOMBRET : Comment cela va se passer ? Est-ce qu'on va le leur proposer ? Que se passera-t-il s'ils refusent ? Seront-ils reclassés à Saint-Florentin ?

M. LE PRÉSIDENT : Ils n'ont pas le choix. C'est la loi. Si la formule DSP est retenue, ils sont transférés.

Mme Marie DENOMBRET : Ils peuvent aussi refuser, car c'est un changement fondamental d'employeur.

M. LE PRÉSIDENT : Ils démissionnent...

Vous ne gérez pas la commune de Saint-Florentin à ma place.

Mme Marie DENOMBRET : Je ne cherche pas à gérer la commune de Saint-Florentin à votre place... Néanmoins, ce personnel sera, à un moment ou à un autre, impacté par les décisions communautaires. J'estime qu'il est normal que nous nous en préoccupions.

M. LE PRÉSIDENT : Ils ont un salaire tout à fait cohérent par rapport à leurs bases. Ce nouveau centre aquatique aura besoin d'un effectif supérieur à 6 agents. Les agents actuels seront prioritaires pour l'embauche de cette nouvelle structure et c'est tout. Bien entendu, ils seront repris au salaire qu'ils ont actuellement.

Mme Marie DENOMBRET : Cependant, s'ils refusent ?

M. LE PRÉSIDENT : Je ne me pose pas de telles questions. Ils ne refuseront pas. Je ne vois pas l'objet de la question. Je ne me pose pas de mauvais problèmes. L'effectif actuel compte trois maîtres-nageurs, un sera en retraite dans deux ou trois ans, une femme de ménage en retraite bientôt, un jeune technicien qui va peut-être démissionner et une dame en charge de l'accueil qui est tout à fait compétente. Vous l'avez rencontrée puisqu'elle tenait avec plusieurs le centre de vaccination.

M. Kamel FERRAG : On va gérer un centre aquatique, mais nous avons également la piscine de Seignelay. Est-ce qu'elle rentre dans le même périmètre de la DSP ? Il faut que ce soit clair.

M. LE PRÉSIDENT : Depuis le début des échanges sur le sujet des piscines, nous avons toujours affirmé que la CCSA prendra en charge le déficit de la piscine de Seignelay. La piscine de Seignelay n'est ouverte que l'été. Le personnel y travaille à mi-temps. Nous en avons discuté avec le maire de Seignelay à qui la CCSA déléguera la gestion et assumera le déficit.

M. Kamel FERRAG : Ce sont des questions légitimes. Soit, nous avons un projet global...cette question mérite d'être posée.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi compliquer des choses simples ?

M. Jean-Louis LEPRUN : Où en sommes-nous avec les défibrillateurs ?

M. Michel FOURREY : Un recensement a été fait. Nous avons déjà une offre, il nous en faut au moins 3. C'est toujours dans les cartons. Nous devons en acheter 31.

M. Daniel MAILLARD : Vous avez prévu l'achat des défibrillateurs, mais qui va se charger de leur entretien ? Car cela représente un coût.

M. Michel FOURREY : Chaque commune aura à gérer leur entretien et chaque commune aura une facture.

M. LE PRÉSIDENT : La question est posée par M. Maillard, car à Saint-Florentin la commune a acheté de nombreux défibrillateurs, mais on a signé des contrats de maintenance.

M. Hervé MORINIERE : Les défibrillateurs contiennent une alarme. Dès lors que la pile est périmée, rien ne s'allume plus.

M. Michel FOURREY : C'est l'entreprise qui indique le moment où il faut changer les électrodes, la batterie.

M. Hervé MORINIERE : Depuis juin 2021, aucun fournisseur ne peut fournir des électrodes.

M. Jean-Louis LEPRUN : Un système de location de défibrillateurs est-il envisagé ?

M. Michel FOURREY : Cela est prévu.

M. Hervé MORINIERE : La piscine de Saint-Florentin est-elle définitivement fermée ?

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'instant, elle est fermée jusqu'au 20 février. On a des problèmes avec les marchés.

M. Hervé MORINIERE : C'est ennuyeux pour les enfants qui doivent apprendre à nager.

M. LE PRÉSIDENT : Toute une génération d'enfants (2020-2021) n'a pas pu bénéficier du programme « savoir nager ». Avec la pandémie, l'État a demandé que les primaires ne se rendent pas à la piscine jusqu'au 15 février.

À la piscine de Saint-Florentin, la participation des enfants du primaire représente 70 % de l'activité. Le club représente 20 % et 10 % des gens qui viennent du territoire. Cependant, depuis la pandémie, la fréquentation est moindre. Aujourd'hui le chauffage de la piscine coûtait 40 000 € par an. Or, avec les nouveaux tarifs que nous avons dû traiter en fin d'année avec Total, le chauffage s'élèverait à 190 000 € soit 150 000 € d'augmentation. Deux solutions s'offrent à moi : soit une augmentation d'impôt pour les habitants de Saint-Florentin, soit une baisse de la température. Nous envisageons de mettre en place une régulation automatique.

M. Didier MORLE : Où en sommes-nous exactement concernant les informations que nous devons transmettre pour l'urbanisme ? Aujourd'hui, nous n'avons pas d'information et je ne suis pas sûr que mardi prochain, 1^{er} février, nous serons en mesure d'être prêts.

M. Emmanuel BOURSAULT : On a récupéré du Département des matrices cadastrales qu'on avait demandées aux communes, mais très compliquées à fournir. On a demandé à réintégrer dans la maquette complète les formations qui ont eu lieu ces 15 derniers jours. Certaines communes commencent à instruire le début des permis. La personne qui va prendre le poste a testé l'outil à plusieurs reprises. Il y aura des choses à compléter dans chaque commune. Cela se fera en partenariat avec les secrétaires de mairie. Il y a des choses qu'on ne pourra pas récupérer tout de suite comme des fichiers PDF, il faut les transformer pour les rentrer dans les matrices SIG. L'objectif est d'utiliser l'outil au maximum. Dès l'arrivée de l'instructrice, nous animerons une réunion technique avec toutes les secrétaires de mairie.

M. Didier MORLE : Pour l'instant, les secrétaires de mairie n'ont pas le sentiment d'avoir parfaitement maîtrisé le sujet.

M. Emmanuel BOURSAULT : On a prévu de refaire un point avec Monéteau puisqu'il s'engage à instruire jusqu'au 31 janvier et de finir les dossiers qu'ils auront jusqu'au 31 janvier. Nous avons prévu que le modèle de convention passe au Conseil Communautaire de février.

M. LE PRÉSIDENT : Il va falloir être tolérant sur les petits « couacs » du début de la mise en œuvre de ce nouveau système intéressant. L'agent que nous avons recruté est dédié à cette mission exclusivement.

M. Jean-Louis LEPRUN : Il nous a été demandé de créer une boîte e-mail dédiée aux permis de construire. À partir de là, si on reçoit un document, qu'est-ce qu'on en fait ?

M. Emmanuel BOURSAULT : Le principe est d'aller vers du tout numérisé. Il n'y a plus de support papier. Dans les faits, ce n'est pas toujours évident. Quand vous prenez des arrêtés, il faudra nous les renvoyer pour que le dossier soit complet. Parfois, les communes ont réalisé toute la démarche, tout a été signé, mais on ne sait pas si ce permis a été accordé au pas.

M. Hervé MORINIERE : Les communes en RNU devaient transmettre directement à la DDT. Or, cela est totalement faux. Il faut repasser par un nouveau module...

M. LE PRÉSIDENT : Le logiciel que la CCSA a acheté permettra, à l'avenir, de traiter les dossiers des communes en RNU.

M. Emmanuel BOURSAULT : Une dernière information. Nous ne recevrons pas les récipiendaires dans nos locaux. Cela aura lieu en mairie. Si un problème survient, la technicienne se déplacera en mairie. Le maire est toujours celui qui signe le permis de construire en dernier lieu.

M. LE PRÉSIDENT : Je lève la séance en vous remerciant.

La séance est levée à 21 h 40.

